

Le 10 mai 2023

Bonjour :

Depuis novembre 2022, plusieurs cas positifs de rage ont été confirmés chez la population des rats laveurs dans la partie nord du comté de Carleton, au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, nous tenons à vous informer que du 15 mai au 2 juin 2023, les ministères d'Agriculture, Aquaculture et Pêches et des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie procéderont à une surveillance de la rage à des fins de contrôle et de prévention de la propagation de la maladie. Pendant la période de surveillance, des gardes forestiers du Ministère devront se rendre sur des terrains privés afin d'installer, dans des endroits stratégiques, des pièges (figure 1) contenant des sardines pour capturer des animaux vivants, notamment des rats laveurs et des mouffettes. Les animaux visés seront retirés des terrains et subiront un test de dépistage de la rage. Les animaux non visés seront relâchés.

Vous verrez peut-être l'un de ces pièges, nous vous demandons de bien vouloir le laisser à sa place. Ces pièges nous servent à capturer des animaux à des fins de surveillance de la rage, et nous les vérifions sur une base régulière durant la période mentionnée plus haut.



Figure 1. Image d'un piège pour attraper des animaux et étiquette utilisée pendant la surveillance de la rage

Assurez-vous de garder vos animaux domestiques (les petits animaux en particulier, comme les chats, les chiens de petites races, les lapins et les furets) à l'intérieur ou en laisse pour éviter qu'ils ne soient pris au piège.

Pour de plus renseignements, veuillez consulter le site [www.gnb.ca/rage](http://www.gnb.ca/rage) et, si vous avez des questions, veuillez composer le 506-444-4589.

Merci,  
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches  
Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie  
Ministère de la Santé

